

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie la Mélodie (2014) Inc.	Numéro de permis 2015338	Date d'inspection Le 13 juin 2024	
Nom de l'établissement Garderie La Mélodie 2 (2014)		Numéro de téléphone (506) 852-3636	
Adresse 345 avenue Bras-D'Or Dieppe NB E1A 2B6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	13 juin 2024	13 juin 2024
Commentaires : En vérifiant les dossiers des nouveaux membres du personnel, une déclaration signée était manquante. Une déclaration signée concernant les obligations qui leur imposent la Loi et le règlement sur les permis est obligatoire pour chaque éducateur. L'employé en question avait fait la lecture, mais avait oublié de signer la déclaration. La déclaration a été signée avant le départ de la MAQ. La lacune est maintenant conforme.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>La Mentor en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour effectuer les mesures de chaque local. Ceci a pour but de faire des mises à jour au dossier.</p> <p>La feuille des mesures avec les mises à jour sera envoyé à l'exploitant aussi que possible.</p> <p>Le ratio enfant-personnel est respecté au moment de la visite.</p>
---

original signé par  
Sophie Powers

Le 14 juin 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Tina LeBlanc

Le 14 juin 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date